NEWSLETTER



Fédération agréée et délégataire











L'édito du président



Je suis ravi de vous présenter cette toute première édition de notre newsletter, dédiée aux actualités de la FFSLC et qui va vous accompagner dans la vie de notre sport tout au long de l'année. Ainsi L'année sportive 2023-2024 est déjà bien entamée et je m'aperçois que plus de cinq mois ce sont ainsi écoulés presque en un clin d'œil, délai témoin sans doute du poids des multiples activités que nous menons les uns et les autres et de la difficulté parfois à se poser pour prendre un peu de recul. Néanmoins le bilan des activités de notre fédération sur la première partie de cette saison demeure très satisfaisant. Plusieurs actions de ces derniers mois contribuent à l'excellente visibilité de notre fédération, en particulier les échanges et travaux issus des différents groupes de travail très actifs ces derniers mois.

Cette année sera marquée par l'élection d'un **nouveau Comité Directeur de la FFSLC** et je ne doute pas un seul instant que la nouvelle équipe mise en place agira pour le bien de notre sport et saura faire face aux défis avec détermination et résilience.

Le **Championnat de France du sport monochien** sera le prochain évènement d'importance et l'occasion de nous retrouver sur la commune de **Loupes (33) les 9 et 10 Mars 2024** pour une épreuve qui s'annonce déjà sous les meilleurs auspices. Ce sera l'occasion d'échanges riches et pourquoi pas celle de la construction de nouveaux projets.

Enfin J'en profite pour formuler mes **remerciements à l'ensemble des bénévoles** qui œuvrent au quotidien pour notre fédération





Récap Assemblée Générale 2023

- Modifications des statuts FFSLC dans le cadre de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.
- Durée du prochain mandat du Comité Directeur de 2 ans à partir de juin 2024 au lieu de 4 ans.
- Prix licences et affiliations inchangé (30€) pour la saison 2024/2025.
- Proposition du nouveau montant contribution course pour 2024/2025.

Prix des licences et contributions course 2024/2025

• Licence compétition adulte et handisport : 30€

• Licence loisir adulte et handisport : 20€

Licence enfant et junior : 15€
Licence administrative : 10€

• Contribution course licencié : 1€ pour toutes les courses

• Contribution course ATP : 5€ pour toutes les courses

 Inscription course calendrier: 30€ pour toutes les courses (déductible de la contribution)



© Stage Ski-Joëring décembre 2023 / Eva MANZANO

Résultats des élections



Des élections ont eu lieu pour les **représentants du corps arbitral et du corps des entraîneurs (BAF 1 et BAF 2)**. Karine TILLET et Jean Louis AUDEJEAN ont été élus comme titulaire et suppléant pour le corps arbitral, tandis que Vanessa PIERRE et Geoffroy SARRAN ont été élus comme titulaire et suppléant pour le corps des entraineurs.

Christophe VEREECKE a été nommé **Directeur Sportif** bénévole de la FFSLC par le Comité Directeur.



Karine Jean Louis





Geoffroy

Christophe



Nouveautés certificat médical

Certificat médical non exigé pour :

- Les renouvellements de licence compétition (questionnaire de santé à remplir)
- Une première demande et un renouvellement de licence loisir (questionnaire de santé à remplir)
- Les participants des pays frontaliers à la France
- Les licenciés d'autres fédérations comme la FFA pour le Canicross ou la FFC pour le CaniVTT



Certificat médical exigé pour :

• Les nouveaux licenciés en compétition

Envoi des résultats des compétitions

Les clubs organisant des courses doivent **envoyer les résultats à la FFSLC dans les trois jours**.

Les résultats doivent être transmis en utilisant le tableau disponible sur le site de la Fédération : <u>Organisation d'épreuves FFSLC</u>.

Les organisateurs doivent verser une **contribution financière** en fonction du nombre de concurrents licenciés et non licenciés. **Si les résultats ne sont pas transmis dans les trois jours, la facture sera établie sur la base de la liste des inscrits.** Le montant de la contribution est disponible sur le site de la FFSLC : <u>Organisation d'épreuves FFSLC</u>.



© Championnat de France Neige 2023 / Sophie POPINEAU

Paiements à la Fédération

Pour faciliter la gestion administrative et comptable des licences, la FFSLC dispose de deux compte bancaires distincts : le premier pour l'ensemble des différents règlements sauf les licences (lien RIB) et le second réservé au paiements des licences (lien RIB). Les RIB respectifs sont affichés lors de la saisie, veillez à utiliser le bon compte, vous aurez droit à la reconnaissance des gestionnaires.

Les clubs sont également encouragés à regrouper leurs demandes de licences.







Grande Cause Nationale

La FFSLC a eu l'honneur d'être conviée par le Ministère des Sports à l'illumination de l'Arc de Triomphe dans le cadre du lancement médiatique de la **Grande Cause Nationale**, "Bouge chaque jour" : https://www.grandecause-sport.fr/.

Les 3 objectifs de la Grande Cause :

- Mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain.
- Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France.
- Inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive.







Le sport peut être l'une des plus fantastiques sources d'épanouissement, de bien-être et de cohésion sociale dans laquelle notre pays peut puiser.

> Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.



Fonds pour le Développement de la Vie Associative



Le **FDVA « fonctionnement-innovation »** finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations.

Ensemble des appels à projets 2024 : <u>FDVA</u> "fonctionnement-innovation" : les appels à projets 2024 | Associations.gouv.fr.

Les demandes de subvention devront parvenir à l'administration par voie dématérialisée, en utilisant le téléservice **« le Compte Asso »** (demande de subvention en ligne) : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/.

En cas de besoin ou pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Fédération à l'adresse mail suivante : <u>developpement@ffslc.fr</u>.



Tests d'Exigences Préalables DEJEPS Attelages Canins





Les **Tests d'Exigences Préalables (TEP)** pour passer le **DEJEPS** (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) **Attelages Canins, éducateur(trice) sportif(ve), TEP HIVER 2024 (TEP "Neige")** se dérouleront le 25 mars 2024. Ce sera à Thorens-Glières (Rhône-Alpes) avec le **CREPS Rhône-Alpes**.

Nos intervenants pour la partie monochien seront Juliette PRUDHOMME et Baptiste GROS.

Pour plus de renseignements : https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-DEJEPS-ACANIN





Préparez vos crayons!

Les trois plus beaux dessins seront présentés dans la newsletter du mois d'avril et pourront être utilisé pour les supports de communication de la fédération. Vous avez jusqu'au 1er avril pour envoyer votre dessin à l'adresse mail contact@ffslc.fr.



La commission Canimarche à un message pour vous!

La **Canimarche** peut être un tremplin pour accéder à nos clubs donc n'hésitez pas à mettre cette discipline en avant lors de vos manifestations. Même si en chiens d'or, ne compte que le kilométrage parcouru, rien ne vous empêche d'adopter un format différent tel que la mise en avant du 1er Homme/Femme... La canimarche est un sport à part entière qui concernera tout le monde à un moment de sa vie (âge, blessures.... valable pour les 2 et 4 pattes).

Enfin pour un corps parfait, essayez et adoptez la **Canimarche nordique**!



© Canitrail des Légendes 2023 / Sophie POPINEAU

Formation Juges



La commission de formation juge organise et planifie des formations ou séances d'information qui peuvent s'adresser aux organisations d'événements (compétitions). Cette séance d'information aura lieu le **jeudi 22/02/2024**, par visio (ZOOM) à partir de 20h. Elle s'intitule "Interaction entre Orga et les juges". Qui fait quoi ? De qui dépendent certaines responsabilités ? Quelles sont les obligations des uns et des autres ? Vous aurez toutes les réponses à vos questions. Toutes les formations de ce type sont inscrites au calendrier sur <u>le site</u>

Nos partenaires

de la FFSLC.

La FFSLC a plusieurs partenariats avec différentes marques comme :

- INLANDSIS
- ELEMENT VET
- ALLTRICKS
- ANIMANIA
- LUPUS

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la FFSLC.













Un grand merci aux commissions pour les informations partagées. Aux autres commissions, n'hésitez pas à contribuer à la prochaine newsletter!







STORVATI

www.ffslc.fr





- Fédération Française des Sports et Loisirs Canins
- Fédération Française des Sports et Loisirs Canins

Directeur de la publication : Yvon LASBLEIZ Comité éditorial : Le Comité Directeur, la commission Canimarche, la commission partenariats et la commission formations juges

Rédactrice en chef : Cassandra FORTUNE

Maquette: Julie GOUBET

Crédits photosSophie POPINEAU
Eva MANZANO